

-dire de la presse à la dévotion de Guillaume, qui l'accuse de trahison, de dévoiler les secrets d'Etat. Bismark un traître ! plus que cela, elle demande de le livrer aux mains de la justice.

Il est évident que l'Allemagne se scinde en deux : une partie est pour Guillaume, l'autre acclame Bismark, l'artisan de la grandeur allemande, le restaurateur de la race allemande.

Toute cette série d'ovations enthousiastes, délirantes, portées jusqu'à la frénésie, en l'honneur de l'ex-ministre, ont inspiré au souverain des réflexions bien amères. Que lui ont servi ses plans si ingénieusement combinés de faire le vide autour de son ancien serviteur, de le reléguer dans l'ombre, de faire oublier au peuple qu'il fut grand un jour ? Ils ont échoué misérablement, ou n'ont servi qu'à rendre plus voyants les titres de cet homme d'Etat remarquable à la confiance et à l'amour de ses compatriotes.

Tout battu qu'il est Bismark semble plus puissant que son maître. Sous le talon qui veut l'écraser, son front se redresse avec cette flerté qui déconcerte les haines et les colères. Quand il passe, l'Allemagne se lève et le salue. Quand Guillaume passe il soulève des murmures.

Cette rivalité met le public dans une attente fébrile.

*
* *

Le vent est aux élections. Dans presque tous les pays, les gouvernements, pour affermir leur position, ont cru sage de tâter le poul de l'électorat. On dit que la confiance populaire donne du nerf aux politiciens, et les met en demeure de se montrer braves, résolus.

La Belgique a suivi le courant. Voici le résultat des élections : au parlement 92 cléricaux, 60 libéraux, au Sénat 30 libéraux, 42 cléricaux.

La grande question soumise à l'approbation du peuple, fut la révision de la constitution, projet adopté par la chambre belge, guidée par M. Bernaert, malgré l'opposition sourde des meneurs politiques et après des discussions chaudes et animées.

Les constitutions étant faites pour les hommes et non les hommes pour les constitutions, il arrive qu'on soit obligé de les modifier pour qu'elles ne soient pas une entrave à la marche progressive de la société, à ses libertés.

Cette constitution qui régissait la Belgique depuis la révolution de 1830 émanait de la volonté du peuple. Elle consacrait toutes les grandes libertés que la démocratie et le libéralisme pouvaient réclamer : liberté d'association, liberté d'enseignement, liberté de la presse, des cultes, etc., etc.